

Modalités du Contrat

Le Contrat Régional de Pays se décline en 3 AXES :

- l'énergie et la biodiversité (isolation, plan climat, mobilité, paysages, biodiversité),
- les services à la population (santé, enfance, jeunesse, culture, sports et loisirs)
- l'emploi et l'économie (zones d'activités, tourisme, agriculture)

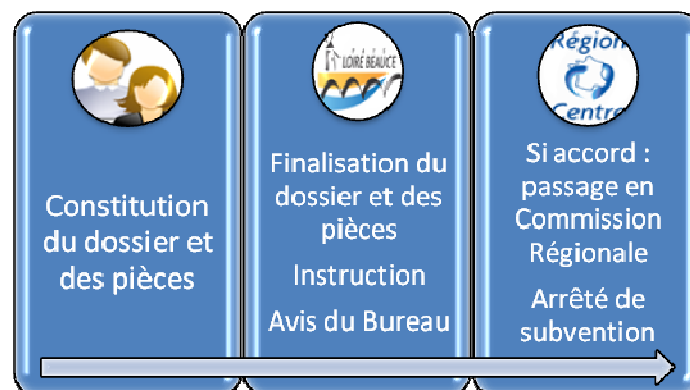
Les MODALITÉS COMMUNES :

- Date d'éligibilité des dépenses du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016 (5 années)
- Mention obligatoire du financement régional, insertion du logo, expression et présence de la Région aux inaugurations.
- Subvention d'au moins 20 % du projet sauf pour les projets supérieurs à 5M€, l'immobilier d'entreprises, les zones d'activités, les maisons de santé pluridisciplinaires et les dossiers ORAC.
- Subvention régionale minimale de 20 000 € pouvant être amenée à 2 000 €:
 - soit pour les modules 1 à 7
 - soit pour les communes de moins de 300 habitants
 - soit pour les maîtres d'ouvrage privés
- Niveau minimal de performance énergétique :
 - pour les constructions neuves : BBC ou équivalent,
 - pour les réhabilitations : BBC rénovation ou, à défaut, Classe C après travaux et amélioration de 100 kwh/m²/an.
- Cumul d'aide publique autorisé de 80 % maximum

Les PIÈCES À ADRESSER au Pays :

- Délibération (ou équivalent) et lettre de demande sollicitant la Région Centre par le Contrat Régional de Pays Loire Beauce
- Formulaire régional dûment complété avec descriptif, photos, plan, argumentaire en matière de développement durable, critères d'évaluation, note de fonctionnement, ...
- Formulaire et pièces spécifiques pour les travaux d'isolation et d'accessibilité
- Résultat de la consultation des entreprises, devis ou facture pro forma
- Autorisation d'urbanisme (si nécessaire)
- Plan de financement prévisionnel et lettre(s) d'attribution des autres financeurs
- Pour les associations et entreprises : dernier bilan et compte de résultat, statuts, liste des membres, attestation sur l'honneur de régularité en matière de cotisations fiscales et sociales, récépissé de déclaration en préfecture, numéro SIRET et APE
- Relevé d'identité bancaire
- En fonction des actions, des pièces complémentaires pourraient être demandées (avis CAF, études préalables spécifiques ...)

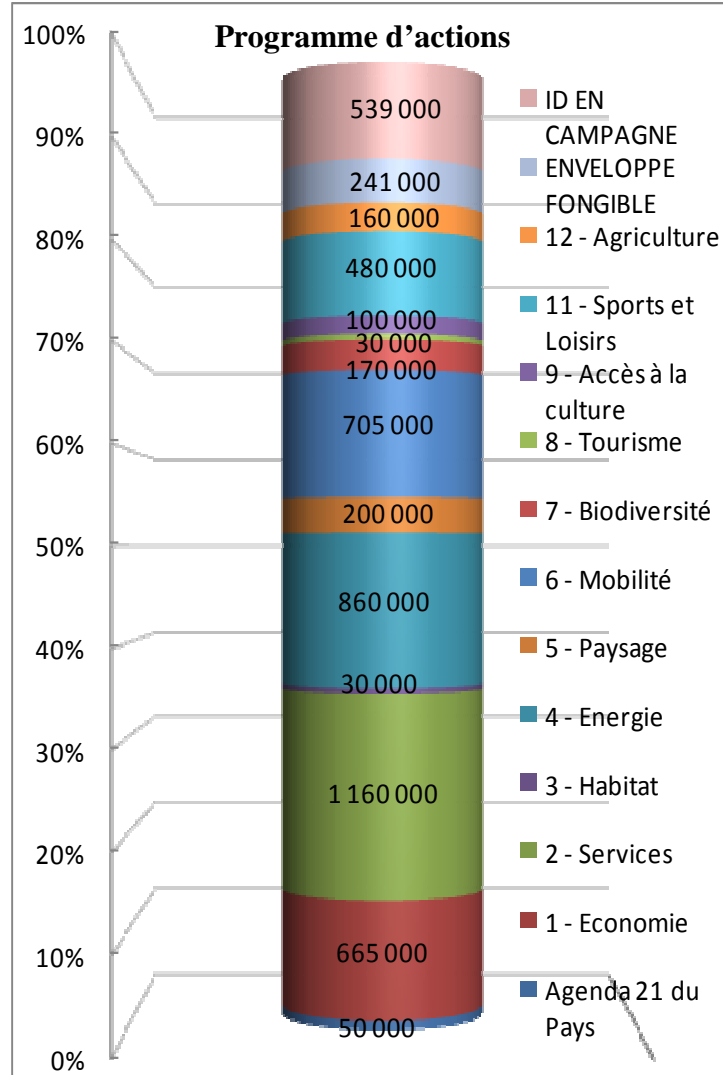
Cheminement du dossier



Répartition des Crédits

Contrat Régional de Pays 2012-2016

Enveloppes Logement 348 000 € Coeur de village 249 300 €	Programme d'actions 5 390 000 €	Contrat Ville de Beaugency 490 000 €
---	------------------------------------	---



Imprimé en juin 2013 par nos soins - Directeur de publication : Frédéric CUILLERIER - Rédacteur : Sandra MARTIN



Syndicat Mixte du
Pays Loire Beauce



Contrat Régional de Pays 2012-2016 Mémento des subventions



Frédéric CUILLERIER, Président
Sandra MARTIN, Agent de développement
2 rue du Docteur Henri Michel
45 130 MEUNG SUR LOIRE

02 38 46 01 70 - pays.loire.beauce@wanadoo.fr
www.paysloirebeauce.fr Rubrique Nos Missions / 3ème Contrat

Agenda 21 du Pays Loire Beauce : élaboration et animation

- Taux : fonctionnement 80 %**
- Dépenses éligibles : études**
- Maître d'ouvrage éligible : Pays**

1. Formation, développement et innovation économique

- Etude économique des zones d'activités à l'échelle du Pays
- Réhabilitation de zones d'activités intercommunales
- Création de pépinières, ateliers-relais, villages d'artisans ...
- Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (ex-ORAC)
- Soutien aux activités d'insertion et de formation (chantier d'insertion, insertion par l'activité économique, ...)
- Mieux connaître l'économie sociale et solidaire du territoire (associations employeuses, coopératives, sociétés coopératives, ...)

- Taux : investissement 20 % à 40 %, fonctionnement 80 %**
- Dépenses éligibles : études, construction, réhabilitation, extension**
- Maîtres d'ouvrages éligibles : communes, intercommunalités, associations, entreprises**

2. Services à la population

- Création de haltes-garderies, crèches, accueils périscolaires, RAM
- Création de «local-jeunes» dans les cantons de Beaugency et Patay
 - Elaboration d'un projet de santé du Pays
 - Création de maisons de santé pluridisciplinaires et autres structures d'exercices regroupés
 - Développement de services pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

- Soutien aux derniers commerces en milieu rural
- Développement de Points Multi-Services (PMS) et d'espace WebOCentre

- Taux : investissement 25 % à 30 %, fonctionnement 50 % à 80 %**
- Dépenses éligibles : études, construction, réhabilitation, extension**
- Maîtres d'ouvrages éligibles : communes, intercommunalités, associations, entreprises**

3. Habitat / Rénovation urbaine

- Elaboration d'un programme local de l'habitat du Pays
- Développement d'écoquartiers, d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ou équivalent
- Soutien à la création de quartiers d'habitat durable
- Création de logements pour des publics spécifiques (jeunes, ...)

- Taux : investissement 20 % à 30 %, fonctionnement 50 % à 80 %**
- Dépenses éligibles : études, construction, aménagement**
- Maîtres d'ouvrages éligibles : communes, intercommunalités, Pays**

4. Performance Energétique

- Elaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays
- Soutien à l'isolation des bâtiments publics et associatifs
- Acquisition de véhicules électriques par les collectivités

- Taux : fonctionnement 50 % à 80 %, isolation 50 %, véhicules 2 000 €**
- Dépenses éligibles : études, travaux d'isolation, véhicules électriques**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : communes, intercommunalités, associations**

5. Qualité des Paysages

- Mise en œuvre de la Charte Architecturale et Paysagère
- Valorisation des paysages

- Taux : fonctionnement 60 % à 80 %, investissement 40 %**
- Dépenses éligibles : études, aménagements et travaux**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : communes, intercommunalités**

6. Mobilité

- Etude de mobilité durable et vélo utilitaire à l'échelle du Pays
- Création de pistes cyclables entre les principaux pôles générateurs de flux
- Aménagement des abords de gares
- Soutien aux transports adaptés pour des publics spécifiques
- Développement des équipements pour le cyclotourisme de la Loire à Vélo
- Soutien à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite uniquement pour les bâtiments « Mairie » et « CCAS »

- Taux : fonctionnement 80 %, investissement 20 % à 40 %**
- Dépenses éligibles : études, aménagement et travaux**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : communes, intercommunalités, associations**

7. Biodiversité

- Etude Trame Verte et Bleue à l'échelle des 3 Pays autour de l'Agglomération Orléanaise
- Mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces publics communaux (études, matériels, ...)
- Réhabilitation de mares en tant que refuge de la faune et la flore
- Diagnostics biodiversité des exploitations agricoles
- Matériels agricoles de substitution permettant la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires (lutte mécanique, thermique)
- Investissement pour le maintien et le développement des éléments fixes de biodiversité

- Soutien aux démarches innovantes et expérimentales
- Soutien et valorisation de variétés anciennes d'arbres de vergers

- Taux : fonctionnement 80 %, investissement 35 % à 40 %**
- Dépenses éligibles : études, aménagements, travaux, matériels**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : communes, intercommunalités, associations, agriculteurs**

8 - Tourisme

- Communication des offices de tourisme regroupés
- Accompagnement de projets touristiques structurants

- Taux : fonctionnement 40 % à 80 %, investissement 20 %**
- Dépenses éligibles : communication, études, travaux**
- Plancher subvention de 20 000 € sauf exception**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : offices de tourisme, collectivités, associations**

9. Culture

- Création/amélioration d'équipements de lecture publique (bibliothèques, ...)

- Taux : investissement 30 % - Plancher subvention de 20 000 € sauf exception**
- Dépenses éligibles : études, construction, aménagement, matériels**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : communes, intercommunalités, associations**

10. Sports et Loisirs

- Création d'équipements sportifs. Sont exclus les terrains de grands jeux, les courts de tennis et les salles non spécialisées
- Création de parcours de santé, de city-stades, de skate-parks, ...

- Taux : investissement 20 % à 30 % - Plancher de subvention de 20 000 €**
- Dépenses éligibles : études, construction, aménagement**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : communes, intercommunalités**

11. Cœur de Village - Enveloppe additionnelle

Appel à projets jusqu'au 12 juillet 2013 pour la période 2014-2016

12. Agriculture

- Elaboration d'une Charte agricole du Pays
- Soutien à la diversification agricole, circuits courts et accueil à la ferme
- Matériels de lutte contre l'érosion des sols
- Aide aux agriculteurs multiplicateurs (porte-graines, semences)

- Taux : fonctionnement 80 %, investissement 25 % à 35 %**
- Dépenses éligibles : études, matériels**
- Plancher de subvention de 20 000 € sauf exception**
- Maîtres d'ouvrage éligibles : Pays, agriculteurs, CUMA**

ID en Campagne - 3 Appels à projets

1/ octobre 2011 à avril 2012, 2/ octobre 2013 à avril 2014 et 3/ 2016

La Région Centre souhaite, à travers ce dispositif, susciter, expérimenter et accompagner les initiatives locales impulsées par des acteurs privés sur les thèmes suivants :

- Démarches économiques innovantes
- Services de proximité
- Environnement naturel et culturel